



Communiqué de presse
23 mai 2018

Grèves SNCF : le Passe Navigo et la carte Imagine R remboursés à 50% en avril et en mai

Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France et Présidente d'Île-de-France Mobilités, **Guillaume Pepy**, Président du Directoire de SNCF et président directeur général de l'Épic SNCF Mobilités et **Alain Krakovitch**, Directeur général de SNCF Transilien, **ont acté le principe d'un dédommagement significatif du Passe Navigo et de la carte Imagine R pour les mois d'Avril et de Mai pour les voyageurs utilisant les lignes SNCF en Île-de-France et qui ont subi les conséquences de la grève SNCF.** **Cet accord est le résultat de nombreux échanges entre Île-de-France Mobilités et SNCF. Il prend en compte les préoccupations des usagers qui ont été réunis par Valérie Péresse le 17 mai dernier, en présence d'Alain Krakovitch.**

Ainsi, SNCF remboursera aux abonnés Franciliens, 50 % du Passe Navigo et Imagine R pour chacun des deux mois, avril et mai. Pour les salariés qui bénéficient du remboursement employeur, ce geste commercial est l'équivalent de 2 mois de Passe Navigo.

De plus, pour les lignes qui ont été sinistrées, sans trains et sans alternative, notamment en Seine-et-Marne, il a été convenu le principe d'un geste complémentaire dont les modalités restent à définir.

Les modalités de dédommagement seront précisées sur le site mondedommagement.transilien.com qui sera mis en place par SNCF à partir de mi-juin.

Contacts presse :

SNCF :

Ghislaine Collinet : ghislaine.collinet@sncf.fr , 01 85 56 50 26

Île-de-France Mobilités :

Sébastien Mabillet, sebastien.mabillet@iledefrance-mobilites.fr , 01 47 53 28 42

Hélène Duguet, helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr, 01 82 53 80 90